



FICHE D'INSCRIPTION – ANNEE 2023 / 2024

ACTIVITE PRINCIPALE

- Guitare Basse Piano Saxophone
 Eveil musical Chant Batterie

Nombre d'années de pratique en cours :

ACTIVITE COMPLEMENTAIRE

- Notation musicale (solfège) Improvisation (élèves confirmés)
 Atelier rock Atelier jazz

Nombre d'années de pratique en cours :

Les ateliers sont inclus dans la cotisation du cours. Cependant, les ateliers seront facturés au prix d'un cours collectif s'ils sont pris isolément.

INFORMATIONS PERSONNELLES DE L'ELEVE

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____
 Adresse mail : _____

TARIFS : 1 adhésion par élève + 1 cours (collectif ou particulier)

	Habitant de Magny	Autres communes
Adhésion (obligatoire)	35 €	35 €
	+	+
Cotisation annuelle (cours collectif)	286 €	336 €
Cotisation annuelle (cours particulier)	543 €	593 €
Notation musicale	103 €	103 €
Improvisation	156 €	206 €
Eveil musical	138 €	138 €

Moins 10 % sur l'activité la moins chère à partir de la deuxième inscription,

(ne s'applique pas sur l'adhésion, la notation musicale, l'improvisation et l'éveil musical)

Toute inscription est définitive après le deuxième cours.

En cas d'abandon après le deuxième cours, il n'y aura pas de remboursement possible.

🎵 correspondant à
30 cours de 30 minutes

VOTRE (OU VOS) REGLEMENT(S) – à l'ordre de Zic en Herbe

Chèque n°1 : _____ Chèque n°2 : _____ Chèque n°3 : _____
 Nom du payeur : _____

VOS OBSERVATIONS

Jours et horaires souhaités (*):

N'oubliez pas :



Et :



Souhaitez-vous une attestation ?

(* Ces observations seront prises en compte par le professeur pour l'établissement des plannings. La décision finale revient à ce dernier.

Fait à Magny les Hameaux, le

Signature :

Droit à l'image : Zic en Herbe pourra utiliser les photos et vidéos prises lors des manifestations artistiques pour alimenter son site internet, ainsi que ses réseaux sociaux, sauf avis contraire formulé par écrit auprès de l'association.

Informatique et liberté : la loi informatique et liberté garantit un droit d'accès aux données informatiques me concernant.

Celles-ci ne pourront être utilisées que pour les besoins internes de la gestion de l'Association.

Elles ne pourront en aucun cas être communiquées à un tiers sans mon accord.